

L'an deux mille vingt-deux, le 26 avril à 20 heures 00, le comité du S.I.A.E.P. de la Région de Gueschart, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de Gueschart, sous la présidence de M. Fabien CARPENTIER, président.

Date de convocation : le 12 avril 2022

OBJET :
Décision modificative N°1 au
budget 2022.

N° Délibération : 2022/D004

Membres en exercice :	44	Votants :	30
Etaient présents :	27	Abstentions :	00
Pouvoirs :	03	Contre :	00
Etaient excusés :	05	Pour :	30
Etaient absents :	12		

Monsieur Stéphane DECREPT a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose au conseil syndical, l'affectation du résultat du compte administratif de l'année 2021 et une répartition de l'excédent de l'année 2021 sur les comptes de la section d'investissement et d'exploitation ci-dessous.

Section d'investissement :

Compte 167-0000 (Dépenses)..... + 40 228,00 €uros ;
Compte 2158-0000 (Dépenses)..... + 80 000,00 €uros.

Compte 001-0000 (Recettes)..... + 176 518,00 €uros ;
Compte 021 (Recettes)..... + 189 075,00 €uros ;
Compte 1641-0000 (Recettes)..... - 285 593,00 €uros ;
Compte 167-0000 (Recettes)..... + 40 228,00 €uros.

Section d'exploitation :

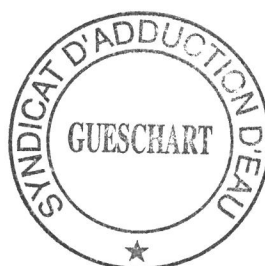
Compte 023 (Dépenses) + 189 075 ,00 €uros ;
Compte 6061 (Dépenses) + 30 000,00 €uros ;
Compte 61523 (Dépenses) + 609 363,00 €uros ;
Compte 6378 (Dépenses) - 8 878,00 €uros ;
Compte 6410 (Dépenses) + 10 000,00 €uros ;
Compte 6450 (Dépenses) + 10 000,00 €uros ;
Compte 701249 (Dépenses) - 9 697,00 €uros.

Compte 002 (Recettes)..... + 829 863,00 €uros.

Le conseil syndical après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, approuve la décision modificative N°1.

Fait et délibéré à Crécy-en-Ponthieu les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture, le 27 avril 2022.



Pour expédition conforme,

Le Président,

Fabien CARPENTIER